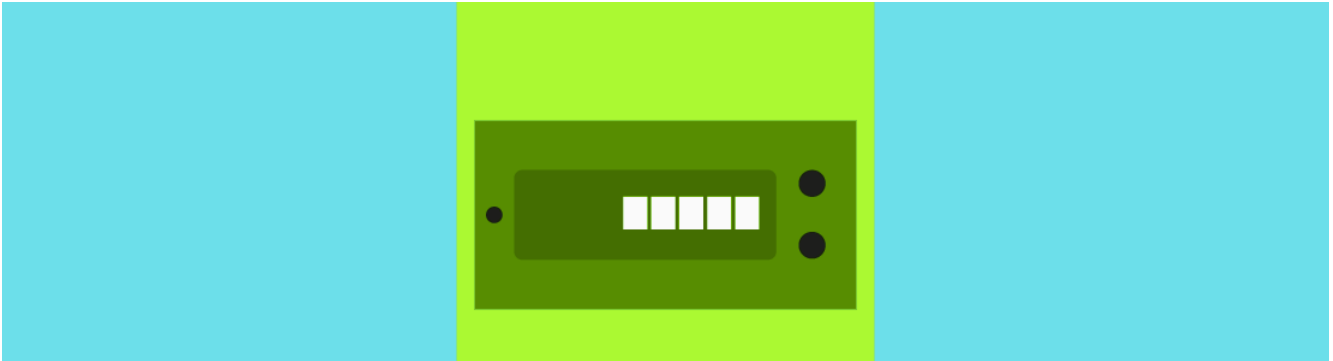


Fiche Pratique



Comment lire les index sur mon compteur d'électricité ou de gaz naturel ?

L'essentiel

En électricité, il existe des compteurs électromécaniques (roue) et des compteurs électroniques communicants (Linky) ou d'ancienne génération (affichage digital).

En gaz, tous les compteurs sont mécaniques. Il existe également des compteurs communicants (Gazpar).

Localiser et lire mon compteur d'énergie

Où trouver mon compteur ?

Le compteur peut se situer à l'intérieur de mon logement (entrée, cuisine, cave, garage...) ou à l'extérieur (palier d'immeuble, local technique, coffret extérieur ou muret encastré).

Dans un immeuble, s'il est installé dans une zone commune, je l'identifie grâce au numéro de matricule ou à l'identifiant présent sur ma facture.

Lors de mon emménagement, il est conseillé de demander au bailleur ou à l'ancien occupant l'emplacement exact du compteur et de procéder à un relevé dès mon arrivée.

Qu'enregistre un compteur ?

Le compteur d'électricité enregistre la consommation en kilowattheures (kWh). Le compteur de gaz mesure des volumes en mètres cubes (m³), convertibles en énergie à l'aide d'un coefficient fourni.

Comment suivre ma consommation ?

Grâce aux compteurs communicants, je peux surveiller ma consommation d'énergie en temps réel. Cela peut se faire via le site web ou l'application mobile de mon fournisseur.

Je peux également [créer un compte personnel sur le site d'Enedis pour consulter chaque jour ma](#)

consommation d'électricité.

Comment lire les index ?

1^{er} cas : Compteur électronique (électricité uniquement)

Compteur Linky

J'appuie sur les boutons « + » et « - » pour faire défiler les informations affichées.

- ✓ En option Base : un seul index à relever.
- ✓ En option Heures Pleines / Heures Creuses : deux index sont à noter.

Exemple : HC : 15 237 kWh / HP : 12 458 kWh

Dans les immeubles, le compteur Linky se reconnaît grâce à son numéro PRM. J'appuie sur « + » jusqu'à ce qu'il s'affiche, et je vérifie qu'il correspond à celui indiqué sur mes factures.

> Pour plus de détails : [Notice monophasé](#) ; [Notice triphasé](#)

Cas particulier : Pour les options Tempo ou EJP, je consulte chaque cadran pour un compteur mécanique ou utilise le bouton de défilement pour un compteur électronique.

Compteur électronique d'électricité d'ancienne génération

En appuyant sur le bouton « Défilement », les index s'affichent :

- ✓ Sans texte : option Base (un seul index à noter).
- ✓ Avec texte « creuse » et « pleine » : option double tarif. Je relève les deux valeurs.

Exemple : HC : 15 237 kWh / HP : 12 458 kWh

Pour l'identifier dans un immeuble, je vérifie les trois chiffres avant les deux derniers du numéro de série (ex. : 411 dans N°54981175641109).

2^{ème} cas : Compteur mécanique

Compteur de Gaz (Gazpar au ancienne génération)

Je relève uniquement les chiffres sur fond noir. Les chiffres rouges ne sont pas pris en compte.

Exemple : 9 209 m³

En immeuble, je repère mon compteur avec les trois derniers chiffres du numéro, à comparer avec ma facture.

Exemple : N°036411 → numéro à retenir : 411

Le compteur de gaz mesure en m³. Un coefficient de conversion permet de passer aux kWh.

Le coefficient de conversion en gaz permet de corriger les variations de pouvoir calorifique du gaz naturel qui sont liées à l'altitude (pression atmosphérique) et à la composition du gaz qui dépend de son origine. Le gestionnaire du réseau de distribution détermine la valeur du coefficient qui varie selon le lieu et le temps entre 9 et 12,5 kWh/m³.

> Pour connaître le coefficient de conversion dans ma commune, [je consulte le site de GRDF](#).

> *Pour en savoir plus : [Fiche sur le relevé des compteurs](#)*

Compteur d'électricité mécanique

Un seul cadran signifie une option Base : je relève l'unique index.

Exemple : 23 355 kWh

Deux cadrans indiquent une option double tarif : je relève chacun.

HC : 15 237 kWh / HP : 12 458 kWh

Pour le reconnaître en immeuble, je compare les trois derniers chiffres du numéro à ceux figurant sur ma facture.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits